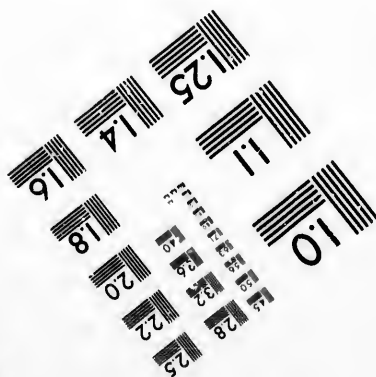
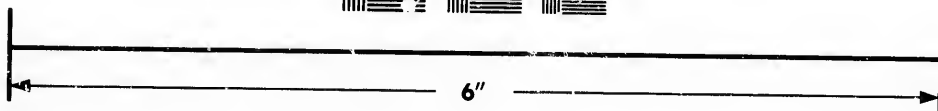
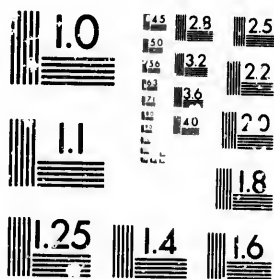


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
28
32
25
16
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

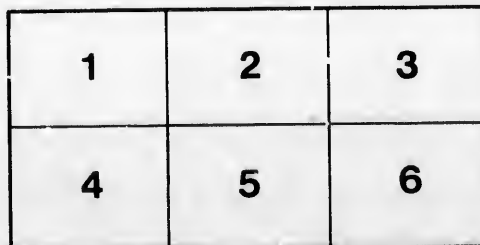
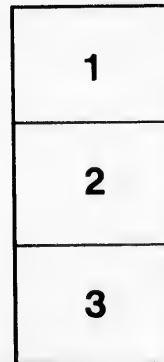
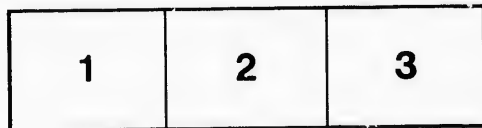
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
difier
une
nage

rrata
to

pelure,
n à

32X

~~Festival~~
~~des~~

Chadonnet

25

INAUGURATION SOLENNELLE

(1)

DE LA

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

FACULTÉ DE DROIT

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTRÉAL

Ainsi que le discours prononcé par S. E. Mgr Conroy, Délégué apostolique,
à l'inauguration de l'Université Laval à Montréal, le 6 janvier 1878,
et la lettre de S. E. le cardinal FRANCHI, du 9 mars 1876,
transmettant à Mgr l'archevêque de Québec la décision
de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876.

2 copies

(EXTRAIT DE LA REVUE DE MONTRÉAL.)

(2)

MONTREAL

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31, rue Cotté

(3)

(1)

1878

KE322

L386

A25

INAUGURATION SOLENNELLE
DE LA
FACULTÉ DE DROIT
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
A MONTRÉAL

Le 1^{er} octobre 1878 fera époque dans les annales littéraires et religieuses de la cité de Montréal. Ce jour-là, en effet, l'université Laval inaugurerait solennellement la Faculté de droit au Cabinet de Lecture paroissial.

Une foule nombreuse avait envahi la grande salle, et témoignait de l'intérêt qu'excitait dans toutes les classes de la société cette importante cérémonie.

A 8 heures précises, le Recteur, accompagnant Mgr de Montréal, le Vice-Recteur, les Professeurs des Facultés de théologie, de droit et de médecine, revêtus du riche costume universitaire, firent leur entrée, au milieu d'applaudissements sympathiques, et allèrent prendre place sur les sièges réservés à la tête de la salle.

Le coup d'œil était solennel.

Voici les noms des dignitaires et des professeurs présents :

M. l'abbé Thomas-Etienne Hamél, V. G., *Professeur titulaire* de la Faculté des Arts, Maître ès Arts, Professeur de Physique, Recteur de l'université ;

M. l'abbé Michel-Edouard Méthot, *Professeur titulaire* de la Faculté de Théologie, Maître ès Arts, Professeur d'Écriture Sainte, Vice-Recteur à Montréal;

M. l'abbé Frédéric-Louis Colin, P. S. S., *Professeur titulaire*, (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Droit Canonique, Doyen de la Faculté de Théologie;

M. Côme-Séraphin Cherrier, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire et Conseil de la Reine, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit international, Doyen de la Faculté de Droit;

M. l'abbé Hyacinthe-François-Désiré Rouxel, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Théologie morale;

M. l'abbé Narcisse-Amable Troie, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Théologie dogmatique;

L'hon. Samuel-C. Monk, Juge de la Cour du Banc de la Reine, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit commercial et maritime;

L'hon. Louis-A. Jetté, Juge de la Cour Supérieure, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit civil;

L'hon. Pierre-J.-O. Chauveau, Chevalier seconde classe de Pie IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur ès Lettres, Docteur en Droit, Professeur de Droit Romain;

L'hon. Joseph-A. Chapleau, Conseil de la Reine, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit criminel;

J.-Alphonse Ouimet, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Procédure civile;

Jean-Philippe Rottot, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal;

Adolphe Dagenais, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal),
Docteur en Médecine, Professeur de Physiologie ;

Emmanuel- P. Lachapelle, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Mont-
réal), Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la
Société Française d'Hygiène, Professeur de Pathologie générale ;

Arthur-G.-A. Ricard, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal),
Docteur en Médecine, Professeur d'Hygiène et de la Clinique
des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général de Montréal, et
chargé du cours de Botanique ;

J.-Alfred Laramée, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal),
Docteur en Médecine, Professeur de Clinique interne à l'Hôtel-
Dieu et de la Clinique des Maladies des vieillards à l'Hôpital-
Général de Montréal.

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui les discours
qui ont été prononcés dans cette circonstance. Ils en diront
plus que tout ce que nous pourrions écrire nous-même sur le
caractère et la portée de cette solennelle démonstration.

On le sait, une université n'est pas une institution quelconque,
mais un centre ou plutôt un principe de mouvement intellectuel
et moral, dont il importe de suivre l'action et de répandre, aussi
loin que possible, l'heureuse influence.

C'est pour cela qu'en France, dès que la justice eût eu gain de
cause devant l'Assemblée Nationale en 1875, et que commencè-
rent à surgir, au souffle de l'Eglise, en face de l'Etat ensei-
gnant, les grandes universités libres, il y eut un élan dans la
presse, et qu'il se fonda un *Courrier des Universités catholiques*,
bulletin universel de l'enseignement supérieur.

Ajoutons que la séance du 1^{er} octobre avait une portée plus
qu'ordinaire. Après l'inauguration religieuse de l'université
Laval à Montréal, en janvier dernier, — à laquelle on n'a pas
donné, selon nous, assez de publicité, — l'ouverture solennelle
des cours de la Faculté de droit venait sanctionner pratique-
ment l'œuvre accomplie, et en indiquer clairement le véritable
caractère. C'est ce que l'on ne manquera pas de voir dans les
discours prononcés par M. le Recteur, M. le Vice-Recteur à
Montréal, M. l'abbé Colin, M. C.-S. Cherrier, et surtout dans
les belles paroles de Mgr l'évêque de Montréal.

Mgr de Montréal, en effet, qui avait présidé la cérémonie, a voulu la clore par une allocution, et apposer ainsi de nouveau, publiquement, le sceau de l'autorité à l'institution que sa ville épiscopale salue avec bonheur.

Voici ces discours.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Monseigneur,

Messieurs,

En me voyant arriver ici et prendre la parole pour la première fois au nom d'une institution qui, aux yeux d'un grand nombre peut-être, semble une institution étrangère, il est naturel qu'on me demande quel est le caractère de mon entrée.

Est-ce la guerre que j'apporte à Montréal au nom d'une institution de Québec? Est-ce la domination d'une ville rivale sur la grande métropole commerciale du Canada? Et — pourquoi n'aurais-je pas le courage de le dire? — est-ce l'oblitération du sens catholique qui va s'étendre à un centre orthodoxe, justement jaloux de conserver intactes toutes les délicatesses de sa foi?

Eh bien! messieurs, hâtons-nous de répondre sur tous ces points, qu'un certain nombre pourraient peut-être encore croire faire partie du programme de l'université Laval à Montréal, comme on l'a dit de l'université Laval à Québec.

Non, messieurs, l'université Laval ne vient pas apporter la guerre. Issue d'une pensée généreuse, sortie d'une inspiration désintéressée du vénérable vieillard qui se repose maintenant des longs et importants services qu'il a rendus à sa chère ville de Montréal, il est impossible que l'université Laval, à qui on a tant reproché son trop grand esprit de conciliation avec l'ennemi, puisse, en entrant ici, se proposer la guerre.

Le Canada catholique a trop besoin de toutes ses ressources pour chercher à diviser ses forces. L'union fait la force, dit la sagesse des siècles. Au lieu donc de désunir les rangs, serrons-les

autour d'une même cause sacrée, autour d'un même étendard. Si les intérêts matériels peuvent séparer les localités, faisons du moins taire toutes les rivalités de villes et de districts lorsqu'il s'agit d'une cause qui ne connaît ni les bornes du temps ni les frontières des Etats, la grande cause catholique.

Mais — je comprends qu'on a raison de me le demander, ne serait-ce que pour faire cesser tous les malentendus — quel est cet étendard autour duquel nous voulons rallier la jeunesse studieuse de Montréal ?

Pour répondre à cette question il suffit de dire au nom de qui nous venons ici ce soir. Nous venons au nom du premier pasteur de ce diocèse, désireux de suivre les instructions du Saint-Siège; nous venons au nom de celui que la mort a enlevé au respect et à l'admiration du pays, Son Excellence le Délégué apostolique; nous venons au nom de la plus haute autorité religieuse du monde catholique, au nom du Saint-Siège, au nom du Souverain Pontife, qui, dans sa bulle *Inter varias sollicitudines*, encourage tous les fidèles du Canada à se ranger autour de l'université Laval, dont il a daigné louer les jeunes services et le dévouement à la cause catholique.

Est-ce assez, messieurs, pour faire connaître l'étendard sous lequel nous convions la jeunesse studieuse de Montréal? Peut-être que non, car cet acte du Saint-Siège est un acte qui, de sa nature, n'assure pas l'avenir. C'est afin de prévenir toute crainte que le Saint-Siège, dans la bulle d'érection canonique, place l'université Laval sous la haute surveillance, spéciale et perpétuelle, de NN. SS. les évêques de la province de Québec, pour tout ce qui concerne la doctrine et les mœurs.

Notre étendard est donc l'étendard catholique, dans toute la force et dans toute l'étendue qu'il est possible de donner à ce mot.

A ce titre donc, messieurs, nous ne sommes pas des étrangers, nous sommes des frères. Le nom de Laval que nous portons, et qui rappelle cet homme de Dieu dont la sollicitude pastorale s'étendait sur presque toute l'Amérique du Nord, est, Dieu merci, un nom cher à tous les Canadiens et qui peut couvrir, sans porter ombrage à personne, toute la province de Québec.

Enfin, messieurs, nous ne sommes pas des étrangers dans notre personnel enseignant à Montréal. Nos professeurs, en effet, sont les enfants mêmes de la ville de Montréal, l'élite de vos concitoyens : ce sont les dévoués messieurs de Saint-Sulpice, chez qui plus de trente diocèses de l'Amérique du Nord viennent puiser la science ecclésiastique ; ce sont, pour la Faculté de droit, les premiers citoyens, les premiers dignitaires de la ville de Montréal ; ce sont, pour la Faculté de médecine, les membres de la profession médicale que la confiance publique de cette ville a depuis longtemps honorés de son suffrage.

Quant aux institutions universitaires déjà existantes à côté desquelles nous venons nous placer, nous ne voulons pas, non plus, leur déclarer la guerre. Répondant à un besoin que nos convictions religieuses ne trouvaient pas satisfait chez elles, nous ne leur ferons pas une concurrence déloyale, mais nous lutterons courtoisement avec elles en donnant plus de leçons, pendant un plus grand nombre de mois d'étude, et en cherchant à rendre de plus en plus sévères les qualifications nécessaires aux degrés.

Puissante organisation qui permettra de réunir toutes les forces autour d'un centre, non pas québécois, mais canadien ; garantie perpétuelle sous une bienveillante tutelle qui, sans assurer l'infailibilité, ne peut pas permettre de chutes mortelles ; appui et bénédictions du Souverain Pontife : voilà, messieurs, les titres avec lesquels l'université Laval se présente à vous, ce soir, et qui lui vaudront, nous l'espérons, votre chaude sympathie et l'affluence de la jeunesse canadienne et catholique.

Je laisse maintenant la parole à M. le Vice-Recteur.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ MICHEL-EDOUARD MÉTHOT,

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

Monseigneur,

Messieurs les Professeurs,

Messieurs,

C'est avec les sentiments d'une joie bien vive, c'est avec les sentiments d'une profonde reconnaissance envers Dieu, que nous célébrons aujourd'hui cette première séance solennelle de l'université Laval à Montréal.

C'est avec une joie bien vive, parce que nous savons que cet acte répond aux désirs du vénérable prélat de ce diocèse, et aux vœux des citoyens de cette grande et noble cité.

C'est aussi avec un profond sentiment de reconnaissance envers la divine Providence, qui a bien voulu faire disparaître les obstacles et les difficultés.

Oui, messieurs, grâce à Dieu, trois Facultés sont maintenant régulièrement organisées. La Faculté de théologie, dont l'enseignement a été confié aux vénérables prêtres de Saint-Sulpice, voit déjà assister à ses leçons un grand nombre de jeunes théologiens, et la Faculté de droit, dont nous célébrons spécialement ce soir l'inauguration, va incessamment commencer ses cours. Quant à la Faculté de médecine, espérons qu'elle sera bientôt en état de donner aussi ses leçons.

C'est encore, messieurs, avec une ferme confiance dans l'avenir, que nous ouvrons cette première séance publique. En effet, l'université Laval, bénie par le Saint-Père, agissant sous les auspices du premier pasteur de ce diocèse et sous la haute surveillance de NN. SS. les évêques de la province de Québec, appuyée sur la science et le dévouement de ses zélés professeurs, l'université Laval deviendra, sans doute, à Montréal, un nouveau centre d'activité intellectuelle. Sans doute, on verra bientôt se presser auprès de ses chaires cette brillante phalange d'étudiants catholiques, avides de s'instruire, si nombreux et si recommandables, que compte déjà dans son sein cette grande et noble cité, et auxquels beaucoup d'autres ne manqueront pas de se réunir. Soumise aux *règlements* et aux *constitutions* de l'Université, — règlements et constitutions formellement approuvés par le Saint-Siège et par l'épiscopat, — attentive aux savantes leçons de ses professeurs, cette studieuse jeunesse viendra ici s'initier aux principes de la vraie science; elle s'y affermira dans le goût et l'habitude salubre du travail, dans la pratique d'une vie chrétienne, et ainsi elle se préparera à elle-même un sérieux et solide avenir, tout en se rendant capable de bien servir la patrie.

Nous le savons tous, messieurs, « les espérances de l'avenir reposent sur les générations nouvelles. »

Soit qu'il s'agisse de purifier, de renouveler une société dont la foi s'est malheureusement affaiblie, et dont les mœurs mêmes

se sont altérées au souffle délétère de l'impiété et des mauvaises doctrines ; soit qu'il faille aider au développement régulier et au légitime et vrai progrès d'une nation encore jeune ; soit enfin qu'il s'agisse de lutter contre les attaques et les envahissements du mal, de préserver le précieux trésor de la foi, la pureté des mœurs et des principes constitutifs de la société au sein d'une nation encore religieuse et morale, mais travaillée par de dangereux ennemis intérieurs : c'est toujours à la jeunesse qu'il faut s'adresser.

C'est là ce que l'on avait compris dans la catholique Belgique, lorsque, pour opposer une digne puissance aux dangereuses attaques d'une minorité aussi impie qu'antisociale, on a relevé de ses ruines, et rétabli sur des bases nouvelles et mieux adaptées aux besoins de notre siècle, cette antique université de Louvain. Et aujourd'hui, après un espace de temps relativement court, cette grande institution, soutenue par la générosité du pays tout entier, et marchant sous la direction de l'épiscopat belge, cette grande institution, dis-je, compte dans son sein plus de soixante professeurs et plus de mille élèves. Et ces élèves, après avoir puisé la science à des sources très-pures, embrassent les diverses professions libérales, se dispersent dans toutes les parties du pays, et emportent partout avec eux la bienfaisante contagion de leur foi, de leurs mœurs intègres, de leur ardeur juvénile, de leur zèle pour le *beau*, le *vrai* et le *bien*.

« Les espérances de l'avenir reposent sur la jeunesse ! » C'est encore ce que l'on a compris dans notre chère vieille France, du moins aux jours du malheur. Il fallait sauver une illustre nation qui périssait, moins abattue encore par les sanglantes défaites qui lui avaient été infligées que minée sourdement par une fausse science et ébranlée par les attaques journalières d'une presse éhontée qui ne respecte ni la religion ni la morale, qui ne recule jamais devant le mensonge ni la calomnie ; il fallait raviver la foi qui allait s'éteignant : alors un cri s'est élevé : « Sauvons la jeunesse ! Préparons, pour l'avenir, des générations croyantes et saines, et nous sauverons la patrie ! »

Et alors, messieurs, qu'avons-nous vu ? De toutes parts, à la voix du Souverain Pontife, à la voix des évêques, gardiens naturels de la foi et de la doctrine, à la voix de cette partie de la presse dévouée à l'Eglise et au bien, on a vu surgir, dans diverses

parties de la France, des Facultés catholiques d'enseignement supérieur; on a vu les membres les plus distingués des professions libérales accepter avec empressement des chaires de droit, de médecine ou des sciences; on a vu d'anciens professeurs attachés depuis longtemps à l'enseignement de l'État, mais désireux avant tout de mieux servir la grande cause de la religion, on les a vus quitter leurs chaires, pour consacrer leurs dernières forces à l'œuvre de l'enseignement catholique. On a vu enfin la jeunesse accourir en foule et venir s'abreuver à ces sources nouvelles de la vraie science.

Grand et beau spectacle, messieurs, capable de consoler de bien des faiblesses et de bien des défaillances! Puisse le vent de la révolution ne pas se déchaîner de nouveau et ne pas renverser ces édifices, élevés avec tant de dévouement et au prix de tant de sacrifices!

« Les espérances de l'avenir reposent sur la jeunesse! »

C'est ce qu'on a toujours compris dans notre jeune Canada, et en particulier dans cette ville de Montréal, si riche en institutions de tous genres, dignes du respect et de l'admiration de tous.

C'est aussi ce que l'on a compris lorsque le séminaire de Québec, sur les instances de l'épiscopat canadien, a fondé l'université Laval, pour être comme le couronnement de l'enseignement secondaire, un asile sûr pour la jeunesse studieuse et désireuse de conserver intactes sa foi et ses mœurs, durant ces années importantes et nécessaires, mais si dangereuses, de l'initiation aux professions libérales.

Monseigneur et messieurs, l'université Laval est venue s'implanter dans cette grande et noble cité. Je puis le dire avec assurance et sans crainte d'être jamais démenti, ses aspirations sont encore les mêmes. Aider au développement du bien; aider à combattre le mal: voilà quelles sont et quelles seront toujours ses aspirations.

J'ai déjà dit avec quel sentiment de joie nous nous mettons à l'œuvre; j'ai dit aussi quelles espérances nous croyons pouvoir nourrir pour l'avenir.

Mais je trouve encore un motif singulier de confiance que je désire vous exposer en finissant, avant de laisser la parole à d'autres orateurs. Ce matin même, — professeurs et élèves, — nous sommes allés nous agenouiller et prier dans un des

sanctuaires les plus anciens et les plus vénérés de Ville-Marie. Là, dans un pieux recueillement, sous ces voûtes témoins de tant de merveilles de grâce, de tant de bienfaits demandés et obtenus, nous avons imploré les lumières de l'Esprit-Saint; nous avons assisté au saint sacrifice, offert pour nous par le premier pasteur de ce diocèse; là, nous avons invoqué la protection de la Vierge immaculée, patronne auguste de l'université Laval.

Eh bien, messieurs, — pourquoi n'en aurions-nous pas la douce confiance? — la Vierge immaculée a daigné jeter des regards de bienveillance sur ces nouveaux enfants *qui lui ont surgi* au sein de cette cité, laquelle, d'ailleurs, lui fut toujours si chère. Elle gardera sous sa puissante protection et les professeurs et les élèves; et, sans doute, l'œuvre grandira rapidement; l'œuvre se complètera, toujours fidèle à sa mission, tendant toujours au bien de la religion, et au bonheur de notre chère et bien-aimée patrie.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CÔME-SÉRAPHIN CHÉRIER,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

Monseigneur,

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

« Une université catholique où se rencontrent la foi et la science, où la culture de l'esprit et du cœur se donnent rendez-vous et vivent en parfaite harmonie, est à la fois le complément et la plus haute expression de la vraie civilisation. »

Telles sont les paroles que prononçait, il y a un an, Son Excellence le Délégué du Saint-Siège, l'illustre et regretté évêque Conroy, à l'ouverture des cours de l'université Laval, à Québec. Comment ne pas se les rappeler, aujourd'hui que la même université veut bien étendre jusqu'à notre ville son œuvre d'intelligence et de dévouement?

Nous avions l'espoir que ces cours s'ouvriraient sous les auspices du Délégué apostolique, et que nous aurions le bonheur d'entendre encore une fois sa voix éloquente et sympathique. Mais hélas ! elle est éteinte pour toujours. La Providence, dont les voies sont impénétrables, à jugé à propos d'appeler là-haut son fidèle serviteur, encore jeune, il est vrai, et cependant déjà martyr de son dévouement au Saint-Siège.

Il est mort, mais sa mémoire plane au-dessus de l'université : elle est au fond de nos cœurs ; elle remplit cette enceinte, et elle y vivra environnée de respect et de reconnaissance, à côté de celle de l'Eminentissime cardinal Franchi, qui a précédé de quelques jours seulement son ami dans la tombe.

I

Quand il devint, en 1874, préfet général de la sacré congrégation de la Propagande, le cardinal Franchi connaissait déjà les aspirations et les besoins de notre grande cité relativement aux études universitaires. Aussi en fit-il l'objet de sa plus sérieuse attention. Il les porta devant la congrégation qu'il présidait, et bientôt ce tribunal suprême, — puisque le pape en approuva les vues, — tout en regardant comme impossible le projet de fonder ici, à côté de Laval, qui a si bien mérité de l'Eglise et de la société, une université distincte et indépendante, reconnut cependant « la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval. » Or, pour atteindre ce but, il ne s'offrit à ses yeux d'autre expédient que celui « d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval. » A l'exécution de ce projet, les évêques de la province furent appelés à procéder, en union avec Laval, sur des bases clairement établies. Le cardinal Franchi a donc usé de l'influence et du poids que lui donnait sa haute position dans les conseils du Saint-Siège, pour doter Montréal de ce bienfait inestimable, et grâces lui en soient rendues.

Nous nous rappelons tous le panégyrique remarquable que M. l'abbé Louis Pâquet a fait de cet illustre prince de l'Eglise, et le tableau brillant qu'il nous a tracé de ses vertus et de ses grandes qualités. L'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, a

voulu aussi rendre hommage à sa mémoire, et, dans les quelques paroles qu'il a récemment prononcées, il a très-bien caractérisé le rôle important qu'un secrétaire d'Etat du Saint-Siège est appelé à remplir et les grandes qualités que ce rôle exige.

Son Excellence Mgr Conroy n'a pas moins de titres que l'Eme Franchi à la reconnaissance de l'université Laval de Montréal, puisque, sur son établissement, comme sur tant d'autres points de haute importance, son influence s'est fait sentir de la manière la plus heureuse, et qu'il prenait le plus vif intérêt à sa prospérité future. Le discours éloquent qu'il prononça au grand séminaire de Montréal, lors de l'inauguration de nos Facultés, est encore dans la mémoire de tous.

Nous ne pouvons donc commencer les cours de la Faculté de droit, sans laisser tomber sur la tombe de Mgr. Conroy quelques paroles, qui témoignent de notre respect et de notre reconnaissance pour sa mémoire.

Quand il arriva au Canada comme Délégué apostolique, le trouble avait envahi les esprits, et un malaise considérable se faisait sentir dans tous les membres du corps social.

Le nouveau Délégué ne tarda pas à découvrir à la fois l'étendue et la cause du mal; ses lumières et son expérience lui en indiquèrent aussitôt le remède. Dans des discours, dans des documents écrits par lui ou sous son inspiration, il sut tracer nettement la ligne qui assurait, d'un côté, l'exercice légitime et nécessaire des droits politiques, et, de l'autre, le respect dû à la religion, à l'indépendance et à la suprême autorité de l'Eglise. Grâce à de sages prescriptions, le calme se rétablit dans les consciences catholiques, et les citoyens du Canada, sans distinction, à quelque origine, à quelque religion, à quelque parti qu'ils appartenissent, n'eurent plus aucun sujet de défiance ou d'appréhension. Les ombres qui nous tenaient divisés sur des points où l'entente, ou du moins la paix et l'harmonie nous sont nécessaires, avaient heureusement disparu.

Est-il étonnant qu'après avoir montré tant de sagesse et d'habileté au Canada, Mgr Conroy ait reçu d'autres missions aussi délicates que la première, plus délicates encore, peut-être, pour les Etats-Unis et Terre-Neuve?

Du reste, ceux qui l'ont vu de près ont reconnu chez lui des qualités de premier ordre, un jugement sûr, une pénétration remarquable, une habileté rare à résoudre les difficultés les plus graves. Ajoutez à cela une riche variété de connaissances historiques et littéraires, dont il savait orner ses discours et ses allocutions, une éloquence douce et persuasive, un goût attique, une noblesse, une dignité qui commandaient le respect, et en même temps une douceur, une bienveillance, une affabilité qui lui gagnaient tous les cœurs.

« Quand Mgr Conroy est venu au milieu de nous, disait récemment Mgr l'archevêque de Québec, nul d'entre nous n'a tardé à reconnaître tout ce que dans cette âme il y avait de pénétration pour comprendre et saisir les affaires les plus difficiles, tout ce qu'il y avait de patience, de douceur, d'aménité dans son cœur, de vigueur et de courage dans sa volonté : vraie image du Père commun des fidèles, dont il était au milieu de nous le représentant spécial. »

Il était doué de cet esprit de conciliation qui distingue les dignitaires de la Cour pontificale. On le sait, ces grands politiques, brisés aux luttes pacifiques d'une diplomatie toute chrétienne, ne refusent pas de condescendre à la faiblesse naturelle du cœur humain. Loin de procéder avec hauteur et de trancher dans le vif, ils tempèrent et s'efforcent de ménager, autant que possible, les susceptibilités de ceux dont ils sont appelés à juger les différends. En exerçant leurs importantes et délicates fonctions, ils donnent l'exemple de cette charité qui doit animer tous les membres d'un gouvernement essentiellement paternel.

La connaissance que Mgr Conroy avait des hommes et de l'empire que certaines idées, vraies ou fausses, exercent sur les esprits l'avait convaincu qu'il ne faut rien brusquer, mais plutôt attendre patiemment que le temps, ce grand réparateur, vienne lui-même effacer les dernières traces du mal. Souvent, pour vouloir trop hâter un retour d'ailleurs désirable, on aigrit les cœurs, bien loin de les guérir, ou si le calme paraît se faire au dehors, c'est qu'il se prépare au dedans une réaction mille fois plus à craindre que les atteintes qu'il s'agissait de prévenir ou les progrès qu'il était urgent d'arrêter.

Comme tous les hommes éclairés, le Délégué apostolique ne se flattait pas de pouvoir dissiper du coup tous les préjugés qu'il

avait à combattre. Cela explique pourquoi, dans certaines occasions, il a procédé avec une lenteur et une précaution qu'on lui aurait reprochées, si on n'eût pas été persuadé qu'elles étaient chez lui l'effet de cette prudence et de cet esprit de conciliation dont la Cour pontificale donne continuellement l'exemple.

Je voudrais entrer ici dans de plus grands détails, le suivre plus loin dans sa vie publique, pénétrer jusque dans l'intime de sa grande âme, mais je dois abréger. Du reste, je n'ai pas entrepris un panégyrique, mais uniquement voulu faire une profession publique de respect envers un grand homme et reconnaître une dette de gratitude. J'ajouterai seulement que ce serviteur fidèle, se sentant saisi par la mort au milieu d'une brillante carrière, loin de son pays et des siens, a généreusement fait le sacrifice de sa vie : « *God, accept the sacrifice of my life!* » sacrifice héroïque, digne couronnement d'une vie de dévouement à Dieu et à l'Église.

Le correspondant de Rome du *London Times* dit qu'à la grande réception donnée au Vatican, le 18 août, Sa Sainteté Léon XIII a déploré en termes émus la grande perte qu'ont faite l'Irlande et l'Église dans la personne de Mgr Conroy. Sa Sainteté a parlé avec abondance et une évidente émotion des vertus, de la piété, de l'érudition et de l'éloquence du défunt prélat.

II

Je vous laisse, messieurs les membres et messieurs les élèves de la Faculté de droit, le soin d'honorer dignement sa mémoire, en faisant produire à l'enseignement universitaire tout le fruit que lui-même en attendait.

Nous avons encore un motif bien puissant de travailler au succès de l'université Laval à Montréal, et ce motif doit dominer tous les autres, c'est l'assurance que nous avons de seconder par là les vues du Saint-Siège. Ce sera une nouvelle preuve de notre dévouement à la Chaire pontificale.

L'œuvre que nous commençons aujourd'hui est une œuvre laborieuse, nous le sentons, et peut-être au-dessus de nos forces ; mais nous avons confiance en la Providence et en ceux

qui, après Dieu et sous le regard de Dieu, sont chargés de l'honneur de cette institution, en particulier dans la sagesse et la prudence de Mgr l'évêque de ce diocèse, qui a présidé, à côté de Mgr Conroy, à l'inauguration de l'université Laval à Montréal, et qui daigne aujourd'hui, avec une nouvelle bienveillance, honorer de sa présence cette humble cérémonie.

Monseigneur, grâces en soient rendues à Votre Grandeur, — permettez-moi de le proclamer ici hautement, — votre prudence, votre bon vouloir et votre zèle ont déjà fait disparaître bien des difficultés, et ont contribué puissamment à l'accomplissement de cette œuvre, qui sera une des gloires de votre épiscopat. Nous sommes sûrs que votre haute protection ne nous fera jamais défaut, et qu'elle nous aidera toujours à surmonter les autres obstacles que l'avenir nous réserve peut-être.

Mais, au reste, ces obstacles, fussent-ils nombreux et puissants, ne devraient pas arrêter nos courages. Au contraire, en les voyant se dresser devant nous, je me dirais : tant mieux ! l'université Laval à Montréal porte le signe des œuvres que Dieu aime. Quand une institution a la sanction d'en haut, peu importent les nuages qui se meuvent autour d'elle et viennent ceindre son front : tôt ou tard, il se fera un grand calme.

C'est une œuvre laborieuse, mais, ce qui est encore plus vrai peut-être et doit nous suffire, c'est qu'elle est une œuvre patriotique.

Oui, c'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre de religion. La religion, en effet, n'est-elle pas la pierre angulaire de la patrie ?

C'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre de travail. Que serait une université sans le travail, soit chez les professeurs, soit chez les élèves, soit même chez ceux qu'elle aurait couronnés ? Tout y invite au travail, si nécessaire aux meilleurs talents : la régularité des exercices, la parole, l'exemple, la société des membres entre eux et des élèves, le spectacle du succès obtenu et de la gloire promise, sans compter le sentiment général du devoir.

C'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre d'émulation, sans rivalité.

L'université Laval à Montréal ne saurait manquer de créer entre ses professeurs, ses élèves, ses lauréats, nous pourrions dire entre tous ceux qui s'occupent de sciences ou de lettres, cette généreuse émulation qui naît comme d'elle-même dans toutes les institutions de ce genre.

Mais il y a plus.

Par une disposition que je puis bien appeler providentielle, Rome a voulu que les Facultés de Montréal ne fussent pas distinctes de celles de Québec. Ainsi, il n'y a qu'une seule Faculté de droit, dont une partie enseigne à Québec et l'autre à Montréal. A nous donc de chercher à égaler les confrères qui travaillent à côté de nous. Ils nous ont précédés dans la carrière, — carrière déjà pleine d'honneur, — mais qui nous empêchera d'y marcher avec le même courage et de compter sur notre part de succès ?

Voilà un nouveau sujet d'émulation qui s'ajoute à tous les autres, et qui ne saurait tourner qu'au profit de la science.

Mais, ce qui est mieux encore, c'est qu'en activant l'émulation généreuse, l'organisation qui existe bannit à jamais toute rivalité. En effet, quelle rivalité pourrait-il y avoir dans une seule et même institution ?

L'honneur des Facultés de Montréal rejaillira sur celles de Québec, comme l'honneur de celles de Québec rejaillit déjà et rejaillira toujours sur celles de Montréal, car elles forment un même corps : elles sont unes. Appuyées sur la même base, avec les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes règlements, les mêmes ambitions, les mêmes intérêts, elles ne sauraient séparer leur sort, encore moins éprouver la tentation de travailler au détriment l'une de l'autre, puisqu'elles se confondent dans une même université.

Certes, voilà une considération assez puissante, fût-elle la seule, pour rallier à l'organisation présente non-seulement tous les amis de l'éducation, mais encore tous les amis de leur pays. La rivalité fait partout assez de mal, pour que nous devions nous réjouir d'en être préservés à jamais dans la sphère calme des hautes études.

Enfin, l'œuvre que nous commençons est une œuvre patriotique, parce qu'elle est une œuvre d'union. Ce n'est pas assez

pour nous, Canadiens, de vivre en paix, il nous faut vivre unis. Par quelle fatalité irions-nous diviser des forces qui déjà suffisent à peine? Pour arriver au succès dans de grandes entreprises, comme celle d'une université, par exemple, ce n'est pas trop du concours de toutes nos villes, de toutes nos paroisses, en un mot, de toutes les volontés travaillant en commun à l'œuvre commune. Or, c'est ce que nous apporte, en ce qui regarde les études, l'organisation que Rome a bien voulu donner à l'université Laval. Cette organisation, basée sur l'unité, contribuera infailliblement à étendre les rapports de bienveillance, d'estime et de fraternité entre les savants et les hommes de lettres des deux cités. Ces savants, ces littérateurs exerceront à leur tour une heureuse influence sur la société au milieu de laquelle ils vivront, et y feront pénétrer les sentiments dont ils seront eux-mêmes animés.

Pour rendre encore plus sensible l'avantage dont nous allons jouir, je n'ai pas besoin de faire l'éloge d'une institution dont nous partageons dès aujourd'hui la vie et les labeurs. Cet éloge se trouve dans la haute approbation qu'elle a reçue du Saint-Siège, ainsi que dans les faveurs et les privilèges qu'il a bien voulu lui conférer.

Les paroles prononcées par Son Excellence le Délégué apostolique, à l'ouverture des cours universitaires à Québec, ne témoignent-elles pas de l'intérêt qu'il portait à cette institution, de l'estime, de l'admiration qu'il avait pour elle? Or, messieurs, quand un témoignage part de si haut, on n'a pas besoin de le justifier: on y applaudit.

Ce discours, comme celui que M. l'abbé Hamel a prononcé dans la même occasion, nous donnent aussi une haute idée des avantages de l'enseignement universitaire.

Il me suffira donc de remarquer à ce sujet que c'est dans les universités que se sont formés les plus savants théologiens, les hommes d'Etat les plus célèbres, les publicistes les plus distingués; c'est là qu'ils ont puisé cette science et ces lumières qui ont jeté tant d'éclat sur l'ancien monde. Les orateurs les plus éloquents de l'Angleterre, ses hommes d'Etat, eux aussi, ont dû leurs succès à l'enseignement universitaire, puisé dans des institutions protestantes, il est vrai, mais établies à une époque catholique et sous l'influence du catholicisme, dont elles ont conservé beaucoup de traditions

Je ne puis me dispenser, dans une occasion comme celle-ci, de faire quelques remarques sur l'étude du droit.

L'étude du droit répand sur les nations autant d'éclat que celle des lettres et des beaux-arts. Rome a pu s'enorgueillir autant de la science et de la haute intelligence de ses jurisconsultes, que du talent de ses poètes ou de l'éloquence de ses orateurs. Les monuments gigantesques élevés par le peuple romain n'ont pu résister à l'action du temps ; il n'en reste que des ruines, et le corps du droit romain a traversé les siècles pour inspirer de ses lumières et de ses savants enseignements les jurisconsultes qui, dans le cours des âges, ont voulu puiser à cette source de richesses légales. Que sont devenues les conquêtes prodigieuses du plus grand capitaine des temps modernes ? Rien n'en subsiste. L'empire qu'il édifia a croulé aussi rapidement qu'il s'était élevé. Il reste un monument éternel de sa gloire, c'est le code auquel il a donné son nom, et la part qu'il a prise aux discussions que sa rédaction a fait naître a révélé cette haute intelligence qui a si souvent fixé la victoire sous ses drapeaux. Notre code, avec des imperfections dont le code Napoléon lui-même n'est pas exempt, assurera à celui qui en a conçu l'idée ainsi qu'à ses rédacteurs une place honorable dans la postérité.

Quant à l'influence bienfaisante de l'étude du droit sur les idées et les mœurs d'une société, qui pourrait en douter ?

Comme le fait observer un auteur, « le droit en général est le fondement de la justice. » Ces deux notions sont corrélatives, et c'est dans l'idée du droit que se trouve la raison fondamentale des devoirs que la justice impose, ou, en d'autres termes, c'est parce que tout homme a des droits que chacun doit les respecter dans autrui. Qui ne voit qu'une étude comme celle du droit, destinée à répandre de semblables notions et à les faire pénétrer dans les esprits, ne doive nécessairement redresser les idées, quand elles ont été faussées par l'ignorance, par l'intérêt personnel ou par la passion, en assignant de justes limites aux droits et aux obligations de chacun ?

L'étude du droit exerce encore une autre influence bien précieuse : elle élargit le cercle des idées.

La science du droit embrasse, selon les institutes de Justinien, la connaissance des choses divines et humaines. On voit dès lors quel vaste champ s'ouvre à celui qui se livre à cette étude, quelle variété de connaissances elle exige, ce qui fait dire à l'un des rédacteurs de *La Revue du Monde catholique*, qu'elle tend à «élever le niveau des idées et à étendre l'horizon intellectuel.»

Aussi l'étude du droit se divise en plusieurs branches, qui seront enseignées dans les divers cours de cette Faculté.

Tous les hommes d'Etat, les hommes politiques éminents, chez les anciens comme chez les modernes, ont possédé des connaissances légales étendues.

En Angleterre, les citoyens qui ont le plus honoré la tribune politique, ou présidé avec succès au gouvernement de l'Etat ont généralement suivi des cours universitaires et ont été initiés à la science du droit.

Il est des pays, la France, par exemple, où cette étude est obligatoire pour ceux qui se destinent à la carrière diplomatique ou à des emplois élevés.

Mais si la connaissance des lois est extrêmement avantageuse à tous les peuples, c'est à ceux qui jouissent des bienfaits du régime constitutionnel et qui sont appelés à le faire fonctionner qu'elle devient véritablement indispensable. Chez eux, plus que chez tout autre, il importe de développer la notion du droit, et d'inculquer à chaque citoyen le respect pour les droits des autres et l'obligation de n'y porter aucune atteinte.

Il est un phénomène historique que je me plais à signaler. Quand les trônes s'écroulent, que les nations sont agitées par des convulsions périodiques, que des doctrines dangereuses viennent saper les bases de la société et que l'anarchie menace de tout envahir, on est frappé de la stabilité des institutions anglaises et du spectacle admirable qu'offre cette stabilité au milieu du chaos qui règne chez les autres peuples. Les tempêtes et les orages politiques ont grondé autour de cet île fortunée ; elle les a défiées, comme elle défie les flots de la mer qui battent ses rivages. Il peut y avoir plusieurs causes de ce phénomène ; mais le respect de la loi, que les masses conservent, l'amour de la légalité, qui est passée dans les mœurs, en est assurément une et peut-être la plus efficace.

Au nom de la légalité et du respect pour les lois, le grand libérateur de l'Irlande est parvenu à émanciper ses compatriotes du joug qui pesait sur leurs convictions religieuses et à le briser.

L'une des meilleures paroles tombées de ses lèvres éloquentes est celle-ci : « La plus belle réforme ne vaut pas la goutte de sang versée pour l'obtenir. » C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la légalité et la censure la plus juste de la violence.

Que l'on me permette un mot sur le personnel de la Faculté. Relativement au doyen, je dois suivre la règle qui prescrit de ne pas parler de soi, ni en bien ni en mal, règle très-sage ; car, si j'en disais du bien, on ne me croirait pas, et si j'en disais du mal, on me croirait peut-être trop. Je n'ai pas la même réserve à observer à l'égard de mes collègues. Il m'est agréable de leur rendre justice. La Faculté de droit se compose d'écrivains distingués, dont la réputation a traversé l'Océan et dont les productions ont été admirées des littérateurs européens ; d'orateurs éminents, dont les accents ont retenti dans les enceintes législatives ou au forum ; de jurisconsultes érudits, qui ont écrit sur le droit avec élégance ; de juges, qui, par leurs décisions, ont honoré le trône de la justice et en ont prononcé les oracles avec lucidité et précision, ce qui n'est pas un faible mérite quand il s'agit d'oracles, même de ceux de Thémis. Nul doute que, par leurs savantes leçons, ils ne forment des élèves dignes d'une profession destinée à protéger la fortune, l'honneur et la vie de leurs concitoyens.

IV

En finissant, je demande la permission d'exprimer le sentiment que j'éprouve aujourd'hui, et que mes collègues partageront sans doute avec moi : membres de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal, nous sommes, par là même, membres de l'université Laval à Québec. Nous devons nous féliciter, nous trouver heureux, éprouver un sentiment d'orgueil bien légitime, en songeant que nous appartenons à une institution qui renferme dans son sein des hommes aussi remarquables que notre vénérable Recteur, des prêtres distingués comme celui que

L'université vient de placer à notre tête, et tant d'autres person-
nages illustres par leurs vertus et leur science.

M. le Vice-Recteur, soyez le bienvenu.

Le poste que vous occupez demandait, nous le sentions, nous, professeurs et élèves de la Faculté de droit, plus que tout autre, le talent et l'expérience. L'université Laval est venue au-devant de nos désirs; elle les a même dépassés. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici publiquement notre vive reconnaissance.

Enfin, je fais pour notre *Alma Mater* les vœux que les patriotes sincères font pour la patrie : *Perpetua esto!*

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. L'ABBÉ COLIN, P. S. S.,

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Monseigneur,

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

L'inauguration de l'université Laval, c'est-à-dire d'une université catholique à Montréal, n'est pas un acte ordinaire, mais un fait qui anra au loin son retentissement, et qui marquera dans les souvenirs du pays et de la religion.

C'est un grand mouvement catholique qui commence dans le monde supérieur de la pensée, et une forte impulsion donnée, sous la direction du Saint-Siège, à toutes les études sérieuses, à toutes les investigations de l'esprit, à toutes les connaissances intellectuelles : théologie, lois, sciences, lettres et arts.

C'est une affirmation puissante de la vie catholique d'un peuple entré dans sa maturité, affirmation qui, en face des défaillances et des désertions dont nous sommes témoins, honore ce peuple et révèle la fermeté de ses convictions, la vigueur de sa foi, et la plénitude de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ.

C'est une glorieuse manifestation de l'éminent attribut qui constitue l'Eglise, l'immortelle inspiratrice et la maîtresse bien-faisante des arts et des sciences ; c'est une prise de possession qu'elle fait, sur ces terres nouvelles, d'une partie sacrée de son héritage, et l'un des plus nobles exercices de ses droits divins sur le domaine de la pensée et sur l'éducation de la jeunesse.

Issues du génie civilisateur de l'Eglise, les universités portent, dans leur nom même, l'empreinte des deux beaux traits de celle qui leur a donné le jour, l'unité dans l'universalité : l'unité, apanage essentiel de l'éternelle Vérité, et l'universalité de toutes les connaissances qui peuplent les régions immenses qu'habitent, associées ensemble, la foi et la raison. Et plus ces admirables institutions s'étendent, sans se diviser, sur les larges proportions qui leur conviennent, plus elles acquièrent de force et de splendeur, mieux elles répondent à leur haute destinée et font briller, par leur harmonieux accord, la plus grande beauté et la plus grande puissance qui soient dans les sociétés de ce monde : l'unité catholique.

En ce siècle d'expériences, on voit jusqu'où peuvent tomber les sciences, ces filles de la Sagesse éternelle, quand, ayant une fois répudié leurs principes et leur gloire, elles s'écartent de leur voie, désertent leur patrie et fuient imprudemment la vigilance maternelle de l'Eglise. Rien n'est plus triste que le spectacle de leurs égarements. Errant parmi les incertitudes de mille routes incounues, et semant partout, sur leur passage, le doute, la défiance et l'erreur, on dirait qu'elles ne sont plus nées que pour aboutir à des abîmes ou à des ruines. Tout s'ébranle dans l'ordre social, sous l'action de leur pouvoir dissolvant. Les trônes s'écroulent ou chancellent ; et le plus puissant d'entre eux est, en ce moment, comme à s'émouvoir de frayeur, au sein même de ses victoires.

C'est donc, pour toutes les intelligences demeurées fermes et fidèles, un pressant devoir de ramener plus que jamais toutes les sciences et toutes les connaissances humaines au centre commun de l'unité catholique, et de les grouper, comme en faisceaux, autour de ce foyer de toute vraie lumière.

L'Europe l'a compris ; et rien n'égale l'ardeur généreuse avec laquelle se fondent ces somptueuses universités catholiques, qu'on peut appeler la vaillante conquête de l'esprit du bien sur l'esprit du mal.

Le Canada aussi l'a compris ; et à l'avenir, de Montréal à Québec, s'élèvera, parmi nous, l'une de ces vastes écoles catholiques, où la jeunesse, protégée contre les périls de l'âme par le vénérable épiscopat de la Province uni au successeur infailible de Pierre, et recevant de maîtres non moins distingués par le zèle que par le savoir un enseignement intègre et pur de tout faux alliage, pourra, sans crainte ni pour sa foi ni pour son cœur, donner un libre essor aux aspirations et à l'activité de sa pensée, et montrer que, pour devenir un citoyen utile à sa patrie, la meilleure condition sera toujours d'être un chrétien fidèle à sa religion et docile à l'Eglise.

DISCOURS MGR EDOUARD-CHARLES FABRE,

ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

M. le Recteur,

Messieurs,

Il est juste que dans cette circonstance solennelle je dise un mot pour terminer la séance.

Quand un homme reçoit une position officielle, il est nécessaire qu'il examine d'abord toutes choses, qu'il se rende bien compte à lui-même des obligations qui lui sont imposées et des moyens qu'il a à sa disposition pour les remplir.

Désigné par le Souverain Pontife Pie IX pour être le coadjuteur et plus tard le successeur de Sa Grandeur Mgr Bourget, j'ai dû tout d'abord examiner quels étaient les devoirs qui m'incombaient et quelles étaient les ressources que j'avais en main pour m'en bien acquitter.

Je me voyais à la tête d'un des plus beaux diocèses du monde, et un des plus importants, non-seulement par le nombre des fidèles, mais encore par l'esprit de la population, esprit essentiellement catholique et attaché aux vrais principes.

Lorsque, parcourant la France, il y a quelques années, il m'était quelquefois demandé de faire connaître aux populations

françaises l'état de la religion au Canada, j'étais heureux de pouvoir dire, du haut de la chaire, que, dans mon pays, c'est la presque totalité des catholiques qui remplissent leurs devoirs religieux.

J'étais heureux de pouvoir leur apprendre comment leurs frères entendent les choses de la religion ; c'était avec bonheur que je leur disais qu'après deux siècles de séparation, d'isolement et de domination étrangère, nous avions encore la foi de nos pères.

En arrivant à la tête de ce diocèse j'avais à conserver cet excellent esprit, à empêcher l'ennemi de faire des ravages dans le champ du Père de famille, ou de décimer le troupeau.

De plus, je voyais un grand nombre d'institutions fondées. L'épiscopat de mon vénéré prédécesseur, surtout, est remarquable par la puissance avec laquelle il a fait surgir ces institutions. Dans toutes les villes principales, dans tous les coins du diocèse, il y a une foule d'établissements religieux qui se sont élevés sous son inspiration.

La position de Montréal vis-à-vis le reste du pays méritait aussi considération. J'y voyais la plus grande ville du Canada, la métropole du commerce et le centre de l'industrie ; elle est si bien placée, que toutes les villes d'Ontario et des Etats-Unis du nord, y ont un accès facile, et qu'on y est amené non-seulement par les intérêts du commerce, mais encore par le désir d'y puiser l'éducation classique. Ce ne sont donc pas seulement les besoins matériels, mais aussi les besoins intellectuels qui attirent et retiennent au milieu de nous les jeunes citoyens des Etats-Unis.

Voilà la ville que j'étais appelé à gouverner. Et comment pouvais-je accomplir une telle mission ?

Il fallait d'abord affermir ce qui était debout, puis créer, s'il était possible, afin de répondre aux besoins qui pouvaient se manifester dans l'avenir.

Je trouvais dans les collèges des professeurs instruits et zélés ; je voyais un grand nombre d'institutions élevées sur différents points pour former des prêtres, et j'ai la conviction que la plupart de ces prêtres ont rendu de grands services au pays, surtout par le zèle qu'ils ont apporté à l'éducation de la jeunesse.

Une de mes consolations est de constater, non-seulement que j'ai actuellement plus de quatre cents prêtres dans le diocèse, mais encore soixante-huit autres qui m'appartiennent au même titre, et qui sont à faire le bien dans les diocèses environnants.

Considérant les efforts qui se font de tous côtés pour fonder dans les grandes villes des centres d'enseignement supérieur où la vraie doctrine soit exposée, considérant ce qui se passe en Europe et en particulier dans notre mère-patrie, où les évêques s'efforcent d'établir des universités pour donner plus de vie à l'enseignement catholique, j'ai naturellement songé à ce qui nous manquait à nous-mêmes. J'ai désiré avec ardeur de voir Montréal doté d'une semblable institution.

Je vois que les évêques français ne se contentent point de fonder de bonnes écoles, des universités, mais encore qu'ils appellent autour d'eux des hommes distingués, auxquels ils confient le soin de former la génération qui viendra après eux.

De plus, messieurs, je comprends que si l'on veut commander avec avantage il faut d'abord que l'on sache obéir.

J'obéis.

En repassant ce qui a été fait jusqu'à présent pour l'éducation à Montréal, on voit que mon prédécesseur avait sur cette matière les mêmes vues que moi, et qu'il était convaincu que l'établissement d'une université était le moyen unique d'affermir la foi parmi nous: c'est pourquoi il a fait tous ses efforts pour obtenir une université à Montréal.

Après de longues discussions, après deux voyages à Rome, deux requêtes présentées au Saint-Siège, le Souverain Pontife, ayant examiné la question mûrement, connaissant notre pays, regardant notre province, le Souverain Pontife, notre chef, le chef de votre évêque comme le vôtre, a décidé que ce qu'il fallait à Montréal, c'était une succursale de l'université Laval.

Eh bien ! messieurs, nous avons une succursale de l'université Laval. Déjà une faculté, la faculté de théologie, a commencé son œuvre, grâce au dévouement des Messieurs du Séminaire, qui se sont chargés de fournir le local et les professeurs; aujourd'hui,

nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes.

En effet, messieurs, l'évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée, il n'y a plus de cause dès que Rome a parlé. J'ai donc dû immédiatement me mettre à l'œuvre, et j'ai trouvé de toutes parts une bonne volonté qui m'a aidé dans mes efforts. Voilà pourquoi, dès la première année, malgré les difficultés qui pouvaient se présenter, j'ai réussi à organiser deux Facultés.

Jetant d'abord les yeux du côté du séminaire, je vis que ces Messieurs de Saint-Sulpice étaient tout disposés à entreprendre, dans un avenir assez prochain, l'établissement de la Faculté de théologie ; et dès que je leur en fis la proposition, j'arrivai à un résultat favorable.

Ensuite, au milieu de difficultés apparentes, je me disais : Il faut marcher, il faut avancer. Sans doute, je pensais bien que je ne pourrais pas tout faire cette année, mais que je ferais ce qui était possible.

Je viens de constater avec plaisir que la Faculté de théologie est déjà en opération. Il y a là un nouveau gage de prospérité pour l'Eglise et pour ses ministres, qui ne seront plus obligés d'aller chercher au loin les degrés universitaires : ils pourront les trouver chez eux.

La Faculté de droit ouvre ses portes à ceux qui se destinent à l'étude des lois. Je connais l'importance du rôle que les hommes de loi remplissent dans la société : ce sont eux qui sont appelés à légiférer ; ce sont eux qui ont à défendre la fortune, la vie, l'honneur de leurs concitoyens.

C'est une consolation pour moi de penser que, grâce aux moyens qui vous seront fournis de connaître la vraie science des lois, et de la connaître comme un moyen de faire triompher la volonté de Dieu, nous pourrons former des hommes comme ceux qui font la gloire de la France, comme M. de Mun, par exemple, et comme tant d'autres, qui sont catholiques avant tout.

Oui, messieurs, j'ai admiré O'Connell comme vous, mais je l'ai admiré surtout quand, — la seule fois que je l'ai vu, — il s'approchait de la sainte table, et que j'appris qu'on le trouvait là tous les dimanches.

Voilà donc, messieurs, deux Facultés de notre université qui vont dès à présent fonctionner. La faculté de théologie a déjà un grand nombre d'étudiants, qui viennent non-seulement du diocèse de Montréal, mais je pourrais dire des quarante diocèses qui s'échelonnent de l'Atlantique au Pacifique. La Faculté de droit, si j'en crois les indices, recevra aussi de nombreux élèves.

C'est donc avec bonheur que j'ai assisté ce soir à cette inauguration; c'est avec plaisir que j'ai constaté publiquement que, pour obéir au Souverain Pontife, je n'ai pas d'efforts à faire; que ce n'est pas un antagonisme qui surgit entre la ville de Montréal et la ville de Québec, mais qu'il y a un nouveau lien qui unit ces deux villes, et, espérons-le, un lien qui ne se brisera jamais.»

Après cette allocution, plusieurs fois applaudie, M. le Recteur remercia Mgr de Montréal en quelques mots, le corps universitaire sortit solennellement, et l'assemblée se dispersa.

Ici finit notre tâche et nous nous garderons bien d'aller au delà. En effet, autant le lecteur nous sait gré maintenant de lui avoir mis ces discours sous les yeux, autant il nous en voudrait à la fin si, l'arrachant à ses propres réflexions, nous allions, par un zèle indiscret, commenter des paroles si nettes et si franches, ou seulement tirer la conclusion qui jaillit de cette cérémonie, justement appelée la *consécration publique* de l'université Laval à Montréal.

Cependant, on nous permettra de répéter un mot qui résume tous les discours, qui contient, à lui seul, toute la signification, toute la portée de cette grande fête, et toutes les espérances de l'avenir, le mot de la circonstance enfin, et ce mot, c'est Mgr de Montréal qui l'a prononcé: *J'obéis*.

Oui, l'inauguration de l'université Laval à Montréal, et par conséquent de chacune des Facultés qui la composent, est un acte d'obéissance. Mais ce n'est pas un acte d'obéissance ordinaire; c'est un acte d'obéissance de la part de l'évêque et des fidèles, du pasteur et du troupeau, de tous les catholiques de ce

vaste diocèse, à la plus haute autorité qu'ils puissent jamais entendre en pareille matière: l'autorité d'une congrégation romaine dont le Souverain Pontife a ratifié le jugement.

On n'est pas sans savoir, en effet, qu'après vingt-cinq ans de tentatives et d'instances faites à Rome pour l'érection, à Montréal, d'une université distincte et indépendante, on n'est pas sans savoir qu'enfin, après bien des réponses données et reçues, un jour qui n'est pas loin de nous, le 1^{er} février 1876, la Sacrée Congrégation de la Propagande, ayant mis de nouveau à l'examen l'instance de l'évêque de Montréal pour l'érection d'une université dans son diocèse, rendit une décision solennelle et finale.

Dans cette mémorable décision, il est dit * :

1^o « Qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. »

C'est assez clair, il nous semble.

Cependant la congrégation continue :

2^o « Que l'on reconnait la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit ou de médecine existant dans la dite ville ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. »

C'est encore très-formel.

Enfin, elle déclare :

3^o « Que, du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire, distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval, projet à l'exécution duquel les évêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes. »

* Voir la lettre de S. E. le cardinal Franchi, du 9 mars 1876, transmettant à Mgr l'archevêque de Québec la décision de la S. C. de la Propagande du 1^{er} février 1876.

Remarquons que le Souverain Pontife « a daigné approuver dans toutes ses parties » cette décision, qui lui fut présentée dans l'audience du 13 février.

Donc, pour quiconque sait lire, il est clair comme le jour que la S. C. de la Propagande ne veut point d'université distincte et indépendante à Montréal, ne veut point que les écoles de droit ou de médecine existant dans cette ville *continuent* d'être affiliées à des universités protestantes, ne veut point que les étudiants catholiques fréquentent ces universités, ne veut point d'affiliation entre ces écoles et Laval; mais qu'elle veut, pour l'instruction supérieure des jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université à Québec, l'établissement à Montréal d'une succursale de Laval. C'est le seul expédient qui existe à ses yeux, il ne s'en présente pas d'autre.

Eh ! bien, cette succursale de l'université Laval, on l'inaugurait solennellement au mois de janvier dernier, au grand Séminaire de Montréal, sous les auspices de S. E. le Délégué apostolique, d'illustre mémoire, et de Mgr l'évêque de Montréal, et le 1^{er} octobre dernier, l'on donnait à ce grand acte une sanction pratique en ouvrant, avec tant de solennité, les cours de la Faculté de droit.

Voilà ce que nous appelons *obéir* noblement, pratiquement.

On a beau dire et beau faire, protester de son orthodoxie, de tous les plus beaux sentiments de respect et de déférence envers l'autorité du Saint-Siège, jamais on n'aura ni le mérite ni l'honneur de l'obéissance, à moins que, dépouillant toute passion, tout préjugé, tout esprit mesquin d'intérêt, d'ambition ou de jalousie, on ne vienne franchement et noblement déposer au pied du tribunal suprême l'hommage d'une soumission ratifiée par un acte.

Quand l'autorité suprême dit : « Pas d'université distincte à Montréal, mais une succursale de Laval, » personne n'a droit de dire *non*, ni d'agiter, soit au grand jour, soit en secret, contre l'exécution de ses ordres, ni d'attendre, dans une immobilité boudeuse, que l'autorité impose forcément ses volontés.

Quand l'autorité suprême dit aux écoles catholiques de Montréal : « Point d'affiliation aux universités protestantes, » aucune de ces écoles n'a droit, quels que soient son origine, son âge,

ses mérites, ou son attachement à la vie, de dissimuler ou d'excuser sa position, ni de faire exception à la forme, ni de se retrancher dans ces prétentions de dignité et de liberté, dans ces mille susceptibilités qui ne doivent jamais, fussent-elles aussi respectables qu'elles sont généralement futiles, être mises en ligne de compte quand l'autorité parle.

Eh ! grand Dieu, serait-il donc si difficile d'*obéir* en pareil cas ?

Il nous semble pourtant qu'à part le sentiment du devoir accompli, le seul fait que l'on marche sur les traces de l'évêque du diocèse, ou plutôt que l'on se groupe autour de lui, le seul fait qu'il s'agit d'une grande institution nationale, — nationale dans son origine, nationale dans ses membres, nationale dans ses intérêts, dans ses allures, dans ses aspirations, dans ses espérances, — d'une institution catholique, fondée sous les auspices de l'Eglise, canoniquement érigée, visiblement aimée et protégée par l'Eglise, ce seul fait, disons-nous, devrait amplement suffire à fixer nos volontés.

Qu'attendons-nous pour nous réunir et travailler de concert ? Que des étrangers s'emparent du terrain, et nous imposent par nécessité ce que nous n'aurons pas voulu accepter de bonne grâce ? Oh ! on l'a dit déjà et avec raison, si l'université Laval, au lieu d'être une institution vraiment nationale et canadienne, eût contenu dans son sein un élément étranger, il y a longtemps qu'on se fût soumis et qu'on eût ouvert généreusement la voie large devant elle.

Qu'avons-nous besoin, nous, Canadiens-Français, de remettre à des mains étrangères le privilège et l'honneur de couronner l'enseignement secondaire de notre propre pays ?

Par quel vertige, habitants infortunés d'un royaume divisé contre lui-même, irions-nous demander à l'étranger, aux protestants, disons le mot, le pain qui nourrit l'intelligence et le cœur ?

Par quel lâche respect humain aurions-nous honte de dire aux institutions protestantes qui nous entourent : Souffrez que nous nous instruisions chez nous. Une mère doit être capable de nourrir ses enfants !

Et de quel droit nos concitoyens protestants nous reprocheraient-ils d'avoir ici aujourd'hui ce qu'ils avaient déjà eux-mêmes hier? Comment trouveraient-ils mauvais que nous voulussions retirer de chez eux nos élèves, les frères de nos enfants ou les enfants de nos frères? Ont-ils plus le droit de les retenir ou de les convoiter que nous n'avons celui de les garder ou de les reprendre?

Et quel est le jeune canadien, le jeune catholique digne de ce nom, qui voudra, tournant le dos à sa religion et aux siens, désertter les tentes d'Israël, pour aller chercher à l'étranger ou au désert le pain qu'on lui offre abondamment au foyer paternel?

Par quel comble de fatalité, enfin, irions-nous élever la folie de nos divisions intestines et fratricides jusque dans les hautes et sereines régions de l'éducation supérieure?

Montréal n'a-t-il pas déjà assez souffert sous le rapport des études, des sciences, des lettres, par le manque de bibliothèques, de musées, de conférences publiques destinées à relever le niveau intellectuel d'une grande ville? Aujourd'hui qu'on nous apporte au moins l'espérance, comment pourrions-nous la refuser ou repousser une union qui nous promet ce que l'isolement et la division n'ont pas réussi et ne réussiront jamais à nous donner?

Non, il n'en sera pas, il ne peut pas en être ainsi. Les nuages qui s'agitent encore autour de l'université Laval à Montréal se dissiperont au souffle de la raison, de la foi et du pur patriotisme; les obstacles qui bordent encore la voie s'aplaniront, les collines s'abaisseront, les vallées seront comblées, et l'université Laval à Montréal, protégée d'en haut, bénie par l'Eglise et à couvert sous ses ailes, environnée de la vérité comme d'un bouclier, — qu'on nous laisse emprunter ici les expressions du prophète, — défiant la flèche qui vole au grand jour et les machinations qu'on prépare dans les ténèbres, ira ferme dans ses voies, et, comme portée dans la main des anges, elle ne heurtera pas son pied contre la pierre; elle marchera sur l'aspic et le basilic, et broiera sous son pied le lion et le dragon. Dieu sera avec elle dans la tribulation; il l'en tirera à son heure: *eripiam eum*; la glorifiera: *glorificabo eum*; et la comblera de jours: *longitudine dierum replebo eum*.

Voilà ce que nous espérons. Non, c'est plus qu'un espoir c'est une attente, une ferme assurance *.

L'ABBÉ T. - A. CHANDONNET.

: Déjà les cours de droit, — celui de droit romain, par l'hon. M. Chauveau, et celui de droit civil, par l'hon. juge Jetté, — se font régulièrement et sont suivis par quarante élèves, tous désireux de profiter des avantages qui leur sont offerts et de répondre aux intentions généreuses de l'Eglise et de la patrie. Nous sommes heureux d'enregistrer ici les noms de ces jeunes gens, qui, par un heureux privilège, entrent les premiers dans la voie, et seront les prémices de l'université Laval à Montréal : Alfred Archambault, Joseph-Daniel Bergevin, Emery Bertrand, Joseph Bessette, Achille Bissonnette, Onésime Boisvert, Toussaint-Théophile Brosseau, Joseph Charbonneau, Joseph - A. Chauret, Arthur David, Joseph - Adélarde Descarries, Achille Dorion, Joseph - Octave Drouin, Joseph - Ulric Eward, George Fortin, Thomas Fortin, Pierre - Eugène Lafontaine, David - Arthur Lafortune, Alexandre Lamirande, Joseph - Dominique Leduc, Zotique Legris, Stanislas Leroux, Théophile - Amable - Joseph Levasseur, Charles - Alphonse Léveillé, Auguste - Stephen MacKay, Louis - Godefroy Marsan, Richmond - L. de Martigny, Paul - G. Martineau, Pierre - Raymond Martineau, Cornelius McCully, Bruno Nantel; Joseph - Edouard Paradis, William Polette, Joseph - Alfred Rinfret, Edouard Robert, Clétus - Joseph Robillard, Louis - Jean - Baptiste Saché, Jules - André Saint - Julien, Eugène Simard, Louis - Edouard Turgeon.

un espoir

RONNET.

Chauveau,
ent et sont
antages qui
liso et de la
eunes gens,
et seront les
lt, Joseph -
Bissonnette,
arbonneau,
es, Achille
ortin, Tho-
, Alexandre
as Leroux,
veillé, Au-
de Marti-
s McCully,
ph - Alfred
n - Baptiste
d Turgeon.

LETTRE

DE

S. E. LE CARDINAL A. FRANCHI

DU 9 MARS 1876,

TRANSMETTANT A

MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

LA DÉCISION DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE

DU 1^{er} FÉVRIER 1876.

(Traduction.)

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Dans la Congrégation du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'Evêque de Montréal pour l'érection d'une université dans Son diocèse, et les Eminentissimos et Révérendissimos SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

Au I doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'Evêque de Montréal, *ad mentem*. *Mens est*, que l'on écrive à l'Archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, laquelle, à

(Texte.)

Illmo e Rmo Signore,

Nella Congregazione Generale del giorno 1 Febbrajo testè decorso si prese nuovamente ad esame l'istanza del Vescovo di Montreal per la erezione di una università nella Sua diocesi, e gli Emi e Rmi SS. Cardinali risposero quanto appresso vengo a trascrivere alla S. V.

Al I dubbio se e quale provvedimento convenisse adottare in ordine alla surriferita istanza del Vescovo di Montreal, *ad mentem*. *Mens est*, che si scriva all' Arcivescovo di Quebec una lettera da comunicarsi a tutti i suoi suffraganei, nella quale gli si dica che essendosi preso nuovamente ad esame il progetto di fondare una università a Montreal, se ne è riconosciuta l'impossibilità, specialmente per la ragione che tale fondazione comprometterebbe l'esistenza dell' università Laval, la quale pei servigi resi alla Chiesa ed alla società, ed anche pei sacrifici pecuniarii, che ha fatti, deve essere sostenuta

cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins, cette université devant servir d'une manière particulière pour tous les diocèses de la Province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre la dite université et le Séminaire archidiocésain, et en accordant aux Evêques, sous la présidence de l'Archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux Professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le Recteur de l'université, dans une réunion annuelle des Evêques, devra faire connaître exactement l'état de la même université sous les deux rapports mentionnés, et les Evêques auront le droit de faire leurs observations, et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'université. Qu'en général il y aura toujours liberté, même obligation, pour les Evêques, d'exercer cette haute surveillance, en réclamant l'attention de l'Archevêque et du Recteur de l'université sur tout ce qu'ils jugeront à propos de conseiller, sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle, d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions, qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à

e conservata. *Che* però dovendo questa università servire in particolar modo per tutte le Diocesi della Provincia Quebecense, si è ravvisato giusto che i suoi suffraganei vi abbiano un ingerenza, la quale sia nel tempo stesso una garanzia per essi, ed un vantaggio per l'università medesima. *Che* tale scopo si potrà ottenere lasciando intatte le disposizioni fondamentali di Laval, la sua amministrazione finanziaria e tutto ciò che riguarda le relazioni fra la detta università ed il Seminario Arcivescovile, col concedere ai Vescovi sotto la presidenza dell' Arcivescovo l'alta sorveglianza sopra quanto concerne la disciplina e la dottrina sia relativamente ai Professori, sia in ordine ai giovani studenti. *Che* perciò dovrà il Rettore dell' università in una annuale riunione dei Vescovi far conoscere esattamente lo stato della medesima sotto i due mentovati rapporti, ed i Vescovi avranno il diritto di fare le loro osservazioni, e di proporre le mutazioni ed i miglioramenti che giudicheranno opportuni, salvo come sopra le disposizioni fondamentali dell' università. *Che* in generale sarà sempre libero, anzi dovere per i Vescovi l'esercitare quest' alta sorveglianza, richiamando l'attenzione dell' Arcivescovo e del Rettore dell' università sopra tutto ciò che crederanno di consigliare, escluso sempre di ricorrere al mezzo della pubblica stampa, la quale, d'ordinario, come l'ha provato nel caso una triste esperienza, più che a rimediare al male serve per

l'honneur de l'université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnait la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal, une succursale de l'université Laval, projet à l'exécution duquel les Evêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes :

1^o Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du diocèse de Montréal.

2^o Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal, tant pour la durée que pour la distribution des matières, dans chaque faculté et dans chaque année; et là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du doctorat.

inaspire gli animi e le questioni, e riesce di pregiudizio all' onore dell' università, e sovente anche della causa cattolica. *Che* si riconosce la necessità di provvedere in qualche modo all' istruzione superiore di quei giovani di Montreal che non possono frequentare l'università Laval, non che d'impedire che le scuole di diritto e di medicina esistenti in detta Città continuino ad essere affiliate ad università protestanti, e molto più che gli studenti cattolici frequentino tali università. *Che* per altro essendo evidente l'impossibilità per parte di Laval di concedere l'affiliazione alle dette scuole, la quale equivarrebbe alla erezione di una università quasi distinta ed indipendente a Montreal, così per provvedere alla suenunciata necessità, non si presenta altro spediente che quello di stabilire in Montreal una succursale dell' università Laval, all' esecuzione del quale progetto dovranno provvedere i Vescovi in unione con Laval sullo seguenti basi :

1^o Che tutte le spese occorrenti per la succursale dovranno essere a carico della Diocèse di Montreal.

2^o I corsi saranno uniformi a Laval ed a Montreal, tanto per la durata, quanto per la distribuzione delle materie in ciascuna facoltà ed in ciascun anno: ed ove si riconoscesse la stretta necessità di fare qualche cambiamento, ciò si faccia senza pregiudizio nè al merito di Laval, nè alla istruzione dei giovani col facilitare e rendere più sollecito il conseguimento della laurea dottorale.

3° Que les Professeurs de droit et de médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

4° Que comme le Conseil universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les Professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce conseil.

5° Les Professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un conseil permanent pour tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

6° Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résident, nommé par le Conseil universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'Evêque de Montréal y pourvoira entièrement.

7° Les Professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil universitaire, la branche de Montréal ayant été préalablement consultée.

8° Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

9° Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours, sera la même à Montréal qu'à Laval.

3° Che i Professori di Diritto e di Medicina a Montreal faranno parte della rispettiva facoltà stabilita a Laval in forza della carta reale.

4° Che dovendo il Consiglio Universitario a tenore della stessa carta esser composto dei Direttori del Seminario di Quebec e dei tre più antichi Professori di ciascuna facoltà per ordine di nomina, così dovranno farne parte anche i Professori di Montreal al loro turno.

5° I Professori di ciascuna facoltà in Montreal formeranno come quelli di Laval un consiglio permanente per tutto ciò che riguarda, non solamente la sezione di Montreal, ma la facoltà in generale.

6° Risiederà a Montreal un vice Rettore nominato dal Consiglio Universitario ed approvato dal Vescovo di Montreal, il quale supplirà il Rettore nell'ammettere o nell'espellere gli studenti. Questa sorveglianza è relativa solamente all'osservanza dei regolamenti universitarii, giacchè quanto alla condotta morale e religiosa provvederà intieramente il Vescovo di Montreal.

7° I Professori di Montreal saranno nominati come quelli di Laval dal Consiglio Universitario, sarà però prima consultata la sezione di Montreal.

8° L'émolumento pei singoli Professori sarà a Montreal eguale a quello di Laval.

9° Così sarà eguale a Montreal come a Laval la tassa che gli studenti devono pagare pei corsi.

10° Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette université seront payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les évêques de faire en sorte que leurs séminaires et collèges s'affilient à l'université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux coordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'université Laval, les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu : *Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur.*

Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février, présentée au Saint-Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties.

Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.

Rome, de la Propagande, le 9 mars 1876.

De V. S.

Le très-affectionné serviteur,

ALEX. CARD. FRANCHI, Préf.

J. - B. AGNOZZI, Pro - Secrét.

L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur
Monsieur l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

10° I diplomi saranno dati da Laval, ed a questa Università saranno pagati i relativi diritti.

In fine dovrà nella lettera raccomandarsi a tutti i Vescovi di fare che i loro Seminarii e Collegii si affilino all' università Laval, poichè in tal modo gli studii saranno meglio coordinati, ed i giovani saranno preparati pei corsi universitarii.

All' altro dabbio poi se e quale ulteriore provvidenza abbia luogo relativamente ai professori acattolici dell' università Laval, gli Emi e Rmi SS. Cardinali risposero : *Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur.*

Tale risoluzione fu portata, nel giorno 13 Febbrajo nell' audienza del S. Padre, il quale si degnò approvarla in tutte le sue parti.

E intanto prego il Signore che la conservi lungamente e la prosperi.

Roma, dalla Propaganda li 9 marzo 1876.

Di V. S.

Affettuosissimo per servirla,

ALESS. CARD. FRANCHI, Pr.

G. - B. AGNOZZI, Pro - Segret.

Illmo e Rmo Signor

Monsig. ARCIVESCOVO DI QUÉBEC.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

S. E. MGR CONROY, DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE,

A L'INAUGURATION

DE LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

LE 6 JANVIER 1878

(*Traduction.*)

*Opus tuum, Domine, in medio annorum,
vivifica illud.*

Seigneur, accomplissez au milieu des temps
votre ouvrage.

HABACUC, III, 2.

Il convient que l'inauguration d'un nouveau centre d'éducation catholique universitaire ait lieu en ce jour de l'Épiphanie du Sauveur; car la fête de l'Épiphanie est éminemment une fête de prémices. Ce jour, comme le chante l'Église dans une de ses antiennes, brille de la gloire réunie de trois différentes merveilles de la puissance de Dieu: aujourd'hui, une étoile guida les mages à la crèche du divin Enfant; aujourd'hui, aux noces de Cana, l'eau fut changée en vin; aujourd'hui, le Christ voulut, pour notre salut, être baptisé par Jean dans le Jourdain.

(*Terc.*)

*Opus tuum, Domine, in medio annorum, vivifica
illud.*

Thy work, O Lord, in the midst of years, bring
life.

HABACUC, III, 2.

It is fitting that the inauguration of a new centre of catholic university education should take place on this day of the Saviour's Epiphany, for the festival of the Epiphany is preeminently a festival of first fruits. This one day, thus sings the Church in her antiphon, shines with the united glory of three several marvels of God's power: to-day, a star guided the Magi to the manger of the divine Infant; to-day, at the marriage feast in Cana, water was changed into wine; to-day, Christ, for our salvation, willed to be baptized by John in the river Jordan. Now, if Magi were the first fruits

Or, les mages étaient les prémices de la gentilité et leur venue fut l'inauguration des triomphes de la foi catholique parmi les nations. Le miracle opéré à Cana fut les prémices des miracles de Jésus-Christ et le commencement de cette splendide série des signes surnaturels par lesquels il prouva à un monde incroyant la divinité de sa mission. Le baptême de Jésus dans le Jourdain fut, d'une certaine manière, les prémices des sacrements et l'inauguration de toute l'économie sacramentelle de la nouvelle loi. S. Grégoire de Nazianze dit que notre Sauveur, sortant aujourd'hui des eaux ; portait avec lui un monde régénéré, car le flot qui toucha son front divin reçut par là même la puissance de purifier les âmes : *Ascendit Iesus de aqua, secum quodammodo demersum educens et elevans mundum* *. Et toujours depuis lors, le triple pouvoir divin dont l'exercice fut aujourd'hui inauguré, a continué son action dans l'Eglise catholique : le pouvoir de la foi, réduisant toute intelligence captive de Jésus-Christ ; le pouvoir des miracles, par lequel Dieu a voulu, afin que l'obéissance de notre foi pût être en harmonie avec la raison, qu'au secours intérieur du Saint-Esprit se joignissent des preuves extérieures de cette révélation divine ; et le pouvoir de la grâce sacramentelle, qui sanctifie dans chacune de ses phases la vie entière de l'homme.

C'est à l'action de ce triple pouvoir que l'Eglise doit sa merveilleuse extension, son éminente sainteté, son inépuisable fécondité pour le bien, son unité catholique, et cette invincible stabilité

of the gentile world, and their coming was the inauguration of the triumphs of the catholic faith among the nations. The wonder wrought at Cana was the first fruits of Christ's miracles, and the beginning of that splendid series of supernatural signs by which He proved to an unbelieving world that His mission was divine. The baptism of Christ in the Jordan was in a manner the first fruits of the sacraments, and the inauguration of the entire sacramental system of the new Law. S. Gregory of Nazianzum writes that our saviour, arising to-day from the waters, bore with him a regenerated world, for the stream that touched His divine brow was made thereby powerful to cleanse men's souls : « *Ascendit Iesus de aqua, secum quodammodo demersum educens et elevans mundum* ». And ever since the threefold divine power of which the exercise was this day inaugurated, has continued in activity within the catholic Church ; the power of faith taking every intellect captive unto Christ ; the power of miracles, through which, in order that the obedience of our faith might be in harmony with reason, God willed that to the interior help of the Holy Spirit there should be joined exterior proofs of this divine revelation ; and the power of sacramental grace sanctifying in its every stage the whole life of man. To the action of this threefold power, the Church owes its marvellous extension, its eminent

* *Orat. in SS. Lumina.*

qui en fait un grand et perpétuel motif de crédibilité et un irrécusable témoin de sa mission divine. *Opus tuum, Domine!* Votre œuvre, Seigneur, est cette sainte Eglise catholique, dotée de la gloire du Père, donnée comme épouse au Christ roi, rayonnante des dons de l'Esprit Saint, mère des âmes des hommes ! C'est votre main seule qui a établi sur la terre ce temple immortel, bâti sur Pierre comme sur un fondement inébranlable, et qui élève, dans la fermeté d'une foi vive, son front majestueux vers le ciel : *Opus tuum, Domine ** !

Mais entre l'ouvrage de Dieu dans la formation de cette Eglise et son ouvrage dans la création du monde matériel, il existe une différence signalée. En créant le monde matériel, Dieu n'eut qu'à prononcer le mot, et voilà qu'il fut fait : *Ipsse dixit et facta sunt. Ipse mandavit et creata sunt.* A son simple *fiat* la matière vint à l'existence, et comme son esprit s'étendait sur la face de ces éléments nouveaux, cette masse vide et sans ordre obéit irrésistiblement à la volonté qui lui donna une forme et des proportions. C'est bien autrement qu'il en arrive dans l'ordre spirituel de création. Dieu, qui fit l'homme sans l'aide de l'homme, ne le sauvera pas sans sa coopération. Il s'ensuit que, dans le plan de la rédemption, l'action de Dieu est mise en face du libre arbitre de l'homme, auquel Dieu lui-même a donné l'effrayant pouvoir de contrecarrer ses propres desseins, et quoiqu'il s'humilie pour attirer le cœur de sa

holiness, its inexhaustible fruitfulness in good, its catholic unity and its invincible stability by which it is a great and perpetual motive of credibility and an irrefutable witness of its own divine mission. *Opus tuum, Domine!* Thy work, O Lord, is this holy catholic Church, dowered with the Father's glory, espoused to Christ the King, radiant with the Spirit's gifts, mother of the souls of men ! Thy hand alone has established on earth this everlasting temple built upon Peter as on a firmest foundation, and in the firmness of one faith lifting her majestic front to Heaven *. *Opus tuum, Domine!*

But, between God's work in the formation of this Church and His work in the creation of the material world, there obtains a signal difference. In creating the material world, God had but to speak the word, and behold ! it was made : *Ipsse dixit et facta sunt. Ipse mandavit et creata sunt.* At His simple *fiat*, matter came into being, and as His Spirit moved upon the face of the new-born elements, the void and orderless mass unresistingly obeyed the will that gave it form and shape. Far otherwise, however, does it happen in the spiritual order of creation. God, who made man without man's aid, will not save man without man's cooperation. Hence, in the scheme of redemption, God's action is confronted by man's free will, to which He Himself has given the awful power of thwarting His own designs, and

* S. Léon, *serm.*, II, 2.

créature par la grâce céleste, ou le gagner par ses promesses, ou l'incliner par des menaces, cependant jamais ne le forcera-t-il, ou n'altérera-t-il le décret primitif par lequel, « au commencement, il laissa l'homme entre les mains de son conseil †. Ainsi l'élément divin dans l'Eglise devient, d'une certaine manière, dépendant de l'élément humain, qui a été constitué pour lui servir comme d'instrument, et l'action de Dieu à l'égard de l'Eglise devient non-seulement sujette à être paralysée par la révolte des passions humaines, mais encore, par la nécessité même des choses, subordonnée à ces conditions de temps et d'espace, de progrès, et de décadence qui s'attachent à tout ce qui est mortel. Non pas que l'Eglise catholique, comme tout, puisse jamais être souillée par la malice des hommes ou obscurcie par l'ignorance humaine ou l'erreur; car n'est-elle pas l'épouse de l'Agneau, sans tache et sans souillure, la colonne et le fondement de la vérité? Non pas qu'elle puisse subir la décadence ou la mort comme si elle n'était qu'une simple institution humaine, car elle a le privilège de l'immortalité. « Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, » et, comme S. Ambroise nous le dit: où est l'Eglise, la mort ne peut venir, mais une vie sempiternelle règne seule: *Ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita sempiterna*. Mais, impérissable comme corps, elle subit des changements dans ses parties. L'Eglise universelle continuera toujours à être, comme son époux lui-même, une et la même hier, aujourd'hui et à jamais, tandis que

although He will stoop to woo His creature's heart by heavenly graces, or to win it by promises, or to bend it by threats, yet never will He force it, or alter the primeval decree by which in the beginning He left man in the hand of his own counsel †. Thus, the divine element in the Church becomes in a manner dependent on the human element, which has been appointed to minister to it as its instrument, and God's action in the Church's regard becomes not only liable to be hindered by the revolt of human passions but, from the very necessity of things, subject to those conditions of time and space, of growth and of decay that wait upon everything that is mortal. Not that the catholic Church as a whole can ever be stained by human guilt or darkened by human ignorance or error; for is she not the bride of the Lamb, without spot or stain, and the pillar and the ground of truth? Not that she can suffer decay or death as if she were a mere human institution; for she has the gift of immortal life: «The gates of hell shall not prevail against her,» and, as S. Ambrose tells us, wherever the Church is, there no death can come, but sempiternal life forever reigns: *Ubi Ecclesia ibi nulla mors sed vita sempiterna*. But imperishable as a whole, she suffers change in her parts. While the universal Church shall ever continue to be like her spouse Himself one and the same, yesterday, to-day, and for ever,

† *Eccle*, 15, 14.

parmi les églises locales, qu'elle relie en un seul corps, les unes se sont affaiblies avec l'âge, et les autres triomphent dans la fraîche vigueur de leur jeunesse.

C'est ainsi qu'à l'exception du trône immortel de Pierre, les sièges patriarchaux ont décliné à mesure que le flot de l'empire a roulé vers l'occident ; ainsi, en Afrique, pendant que les sièges de Cyprien, d'Augustin et de mille autres évêques ont disparu, un groupe de jeunes et florissantes églises se sont élevées ailleurs, dignes héritières des glorieuses traditions de la Thébaidé, d'Hippone et d'Alexandrie. Ainsi, sur ce grand continent américain, l'Eglise catholique peut répéter, de nos jours, ce qu'elle disait du temps de Tertullien : Nous ne sommes que d'hier, et cependant nous avons rempli toutes vos places publiques : *Hesterni sumus, et iam omnia vestra implevimus.*

Et parmi ces églises américaines, il y en a une présente ici aujourd'hui dans sa hiérarchie, qui réclame tout mon respect et mon amour : l'Eglise du Bas-Canada. Je la vois debout dans la beauté de sa force comme à mi-chemin entre les vénérables églises de l'ancien monde et les jeunes églises du nouveau ; plus ancienne que celles-ci par les deux cents ans de sa glorieuse histoire et par son organisation plus mûre, plus jeune que celles-là de plusieurs siècles fertiles en événements : vraiment une œuvre de Dieu au milieu des années. Elle n'est pas jeune, elle n'est pas vieille non plus, et les dangers qui l'assaillent n'en sont pour cela que plus sérieux. Le cours de l'histoire a mis ses

o. the local churches which she binds into one body, some have grown feeble with age, while others exult in the fresh strength of their youth. Thus, save Peter's immortal throne, the patriarchal Sees have waned as the tide of empire rolled westward ; thus, in Africa while the sees of Cyprian, of Augustine and of a thousand other Bishops have disappeared in the North, a group of young and flourishing churches is rising in the South not unworthy of the glorious traditions of the Thebaid and of Hippo, and of Alexandria ; thus in this great american continent the catholic Church can repeat in our day what she said in the days of Tertullian : we are but of yesterday, and yet we have filled every place : *hesterni sumus, et iam omnia vestra implevimus.*

And among these american Churches there is one present here to-day in its hierarchy, which calls for all my reverence and love, the Church of Lower Canada. I behold her standing in her beauteous strength as it were midway between the venerable Churches of the Old World and the infant Churches of the New ; older than these by the two hundred years of her glorious history and by her riper organization, younger than those by many an eventful century ; truly a work of God in the midst of years. She is not young, nor yet is she old, and the dangers that beset her are all the more serious for this reason. The courses of

enfants en contact avec des courants d'idées hostiles à sa foi. Dans l'ordre scientifique, ils sont assaillis par des théories qui tuent la croyance au surnaturel; dans l'ordre social, ils sont mis en présence d'une civilisation qui tendrait à paganiser à la fois leur vie domestique, civile et politique. Il faut une certaine protection contre ces dangers: elle est impérieusement nécessaire.

Et qu'est-ce que la cérémonie d'aujourd'hui, si ce n'est une prière que tout le Canada exhale vers Dieu, afin qu'il veuille animer d'une vie nouvelle cette église que ses mains ont faite: *Opus tuum, Domine, in medio annorum, vivifica illud*. Vivifiez, Seigneur, au milieu de ses années, votre ouvrage.

Et en quoi consiste la vie de l'Eglise? *Et vita erat lux*. La vie de l'Eglise est la lumière, une lumière qui est triple: la lumière de la foi, la lumière de l'intelligence et la lumière d'une vie sainte. Et cette triple lumière correspond exactement au triple pouvoir auquel Dieu, en ce jour de l'Epiphanie, a fait participer l'Eglise, dans le mystère de l'étoile, dans le pouvoir des signes miraculeux, et dans le premier rayonnement de la grâce baptismale.

Or, c'est là la triple lumière dont, selon la pensée de l'Eglise, une université catholique est la source et le centre. O vraie Lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, répandez aujourd'hui sur cette institution, que nous avons élevée uniquement pour votre gloire, cette triple lumière d'en haut! Ne permettez pas qu'aucune ombre d'erreur ne vienne jamais obscurcir

history have forced her children into contact with currents of thought that are hostile to her faith. In the scientific order they are beset by theories that kill belief in the supernatural; in the social order they are confronted by a civilization that would paganize their entire domestic, civil and political life. Some protection against these dangers is imperatively called for. And what is the ceremony of to-day but a prayer, breathed by all Canada to God, that He would quicken into new life this Church which His hands have made? *Opus tuum, Domine! in medio annorum vivifica illud!* Thy work, O Lord! in the midst of years bring it to life.

And in what does the life of the Church consist? *Et vita erat lux*. The Church's life is light, a light that is threefold, the light of faith, the light of cultured intellect and the light of holy living. And this triple light corresponds precisely to the threefold power of which, on the day of Epiphany, God gave to the Church in the mystery of the star, in the power of miraculous proof, and in the first outpouring of baptismal grace. Now this is the threefold light of which according to the Church's conception a catholic university is the source and centre. O true Light that enlightenest every man that cometh into the world, send forth this day into this institution which we have built for thy glory alone, this threefold supernal light! Let no shadow

l'esprit de ceux qui annonceront la vérité : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam.* O Maître de toute science, faites que la science divine et la science humaine soient tellement cultivées ici qu'elles puissent toujours conduire à vous de qui elles viennent ! Et, O Dieu de toute sainteté, faites que la lumière de la foi et celle de la raison y trouvent toujours leur entier complément dans la lumière de la vertu chrétienne. Cette triple lumière est la vie après laquelle nous soupirons aujourd'hui : *Vivifica ! vivifica !*

Dieu, qui accorde le don de la vie, est aussi celui qui le conserve aux créatures. La conservation n'est, d'une certaine manière, qu'une création continuée. Et c'est la loi de sa providence que les agents au moyen desquels la vie a été conférée pour la première fois, soient aussi les instruments par l'action desquels la vie doit être maintenue. C'est lui qui met dans le cœur des oiseaux l'instinct de l'amour qui leur fait nourrir leurs petits. C'est lui qui a fait que la nourriture de l'enfant fût une partie et une parcelle de la vie même du cœur du père et de la mère. Cette règle de sa providence, on la voit magnifiquement confirmée dans l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui.

Les premiers pères de l'Eglise du Canada, les hommes qui, les premiers, lui donnèrent sa vie sont ici aujourd'hui, dans la personne de leurs successeurs de nom et d'office, lesquels ont été choisis par Dieu pour contribuer à une nouvelle infusion de vigueur spirituelle dans le peuple de Jésus-Christ. Dans les laïques qui sont devant moi, je vois les descendants de ces pre-

of error ever darken the minds of those who shall set forth thy truth : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam !* O ! Lord of all science, let divine and human learning be so cultivated here as that they may ever lead to Thee from whom they have come ! And, O God of Holiness ! let the light of faith and the light of reason ever find their full complement here in the light of christian virtue ? This triple light is the life we crave to-day : *vivifica ! vivifica !*

God who grants the gift of life is also He who preserves life to the creatures. Preservation is in a manner but a continued creation. And it is the rule of His providence that the agents through whom life has first been conferred, the same should be the instruments by whose action life is to be maintained. He it is who places in the heart of the parent bird the instinct of love which bids it feed its callow brood. He it is who has made the nurture of the infant child part and parcel of the very life of the heart of father and mother. This rule of His providence we see beautifully exemplified in the work we inaugurate to-day.

The early fathers of the Church of Canada, the men who first gave it its life, are here to-day in the persons of their successors in name and office, who have been chosen by God to help in the new infusion of spiritual vigor in the people of Christ. In the laymen I see before me, I see the descendants of those first french settlers who came hither, not

miers colons français qui vinrent ici, non pas tant pour se créer une demeure dans l'immensité de la forêt ou le long des rives de la puissante rivière, qu'afin de conquérir un asile pour Jésus-Christ dans le cœur de la population indienne, qui était assise dans les ténèbres et les ombres de la mort. Un des premiers actes de Jacques Cartier à son arrivée fut d'élever, aux yeux des sauvages habitants de Hochelaga, le crucifix, qui leur disait qu'ils avaient été rachetés par le sang d'un Dieu. Ici, aujourd'hui, ses descendants proclament que le signe de salut qui sanctifia le courage de leurs pères, sanctifiera toujours leur propre culture intellectuelle et qu'ils ne rougissent pas de la croix de leur Seigneur. Ici, aussi, j'aperçois, unis dans une action commune, les prêtres de Saint-Sulpice, dont l'histoire est inséparablement liée à l'histoire de Montréal, et les Pères de la société de Jésus, qui ont acheté leur place dans cette contrée au prix du sang d'une centaine de martyrs. Ici encore sont venus les évêques, pasteurs de l'église canadienne, non-seulement pour répandre les bénédictions sur la nouvelle entreprise, mais encore pour s'engager, devant Dieu et devant le peuple, à garder toujours pure et brillante la lumière que l'Eglise allume ici aujourd'hui.

Pierre lui-même n'est pas absent de cette belle réunion.

Quand le vieux patriarche approchait de la fin de sa vie, l'Ecriture nous dit qu'il se leva lui-même sur son lit, pour donner, aux enfants qui devaient être les pères des tribus d'Israël, chacun

so much to win a home for themselves in the forest clearing or by the banks of the mighty river, as to win a home for Christ in the hearts of the indian population who here dwelt in darkness and in the shadow of death. One of the first acts of Jacques Cartier upon his arrival was to hold aloft before the savage inhabitants of Hochelaga the crucifix, which told them that they had been redeemed by the blood of a God. Here to-day his descendants proclaim that the saving sign which sanctified the courage of their sires shall ever sanctify their own intellectual culture, and that they are not ashamed of the cross of their Lord. Here, too, I behold united in common action the priests of Saint-Sulpice, whose history is inseparably bound up with the history of Montreal, and the Fathers of the Society of Jesus, who have bought their place in the land with the blood of a hundred martyrs. Hither, also, have come the mitred pastors of the canadian churches, not merely to scatter blessings upon the new undertaking, but to pledge themselves before God and the people that they will ever guard pure and bright the light that the Church is kindling here to-day.

Nor is Peter wanting to the goodly company. When the aged Patriarch was approaching the end of his life, we are told in Holy Scripture that he strengthened himself on his bed, that he might give to the children who were to be the fathers of the tribes of Israel each his own proper blessing.

leur bénédiction particulière. Aujourd'hui, à Rome, le patriarche de l'Eglise catholique, de son lit de douleur, bénit, une à une, les églises de la chrétienté, chacune d'une bénédiction particulière. Cette bénédiction, il a commandé à mes lèvres, tout indignes qu'elles sont, de la prononcer ici aujourd'hui. En son nom, par conséquent, et en vertu de sa suprême autorité, je bénis cette nouvelle université. Puissent ceux qui la bénissent, être eux-mêmes comblés de bénédictions, et puisse, de cette université, jaillir pendant tous les âges, de génération en génération, sur la jeunesse chrétienne, la lumière de la divine vérité. *Deus misereatur nostri et benedicat nobis; illuminet vultum suum super nos et misereatur nostri, ut cognoscamus in terra viam tuam, in omnibus gentibus salutare tuum.*

To-day, in Rome, the Patriarch of the catholic Church, from his bed of pain, is blessing one by one the Churches of Christendom, each with its own proper blessing. That blessing he has bidden my unworthy lips to utter here to-day. In his name, therefore, and by his supreme authority, I bless this new university. May those who bless it be themselves filled with blessings, and from it may the light of God's truth shine out for all ages upon generation after generation of christian youth. *Deus misereatur nostri et benedicat nobis, illuminet vultum suum super nos et misereatur nostri, ut cognoscamus in terra viam tuam, in omnibus gentibus salutare tuum.*

Marche
ne, les
lière.
ignes
a, par
cette
eux-
rsité,
ur la
mise -
r nos
nibus

eed of
h its
ps to
ity, I
filled
or all
atur
atur
atarc

